



NANCY BÉLANGER, COMMISSAIRE AU LOBBYING

COMITÉ PERMANENT DE L'ACCÈS À L'INFORMATION, DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE L'ÉTHIQUE

2023-10-16

MOTS D'OUVERTURE

Bonjour Monsieur le Président et membres du comité.

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui au sujet du travail du Commissariat au lobbying, en compagnie de ma collègue la Commissaire à l'information.

Le Commissariat est une micro-organisation dotée d'un vaste mandat énoncé dans la *Loi sur le lobbying* (la Loi), qui exige au Commissariat :

- de tenir un Registre des lobbyistes;
- d'offrir de la formation afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension du régime de lobbying; et
- de veiller au respect de la *Loi* et du Code de déontologie des lobbyistes.

Malgré la petite taille de notre organisation, nous sommes également soumis aux mêmes exigences en matière de rapports que tous les autres ministères fédéraux.

Nous avons rempli notre mandat avec un petit nombre d'employés, soit une moyenne de 28 postes au cours du dernier exercice, et avec un budget de 5,2 millions de dollars.

RAPPORT ANNUEL

Le nombre d'enregistrements et de lobbyistes enregistrés continue d'augmenter chaque année, et 2022-23 n'a pas fait exception, avec jusqu'à 5 300 enregistrements actifs et 7 000 lobbyistes actifs à tout moment. Il en va de même pour les rapports de communication orale et arrangée déposés au Registre des lobbyistes, qui ont une fois de plus établi un nouveau record avec 30 681 rapports.

Nous avons amélioré le Registre en introduisant une fonction d'alerte de recherche qui avertit les utilisateurs lorsque les mots clés qu'ils ont sélectionnés sont ajoutés au Registre.

Nous avons poursuivi nos efforts de mettre à profit notre expérience et nos connaissances, tant au Canada qu'à l'étranger, en effectuant environ 80 présentations à l'intention de diverses parties prenantes.



Sur le plan de la conformité, en 2022-2023 j'ai déterminé qu'aucune mesure supplémentaire n'était nécessaire dans 27 dossiers préliminaires. J'ai poursuivi trois enquêtes et renvoyé un dossier à la GRC. Au 30 septembre, nous avons 36 dossiers de conformité en cours.

En 2022-2023, comme vous le savez, nous avons également travaillé sans relâche pour mettre à jour le Code de déontologie des lobbyistes, qui a finalement été publié dans la Gazette du Canada en mai 2023.

REGARD VERS L'AVENIR

Au cours du premier semestre 2023-24, nous avons concentré nos efforts sur la compréhension de la part des parties prenantes de la mise à jour du Code de conduite, qui est entré en vigueur le 1er juillet 2023. Nous priorisons les communications avec ceux qui sont actuellement inscrits au Registre des lobbyistes pour soutenir leur compréhension et leur conformité avec la mise à jour des normes.

De manière plus générale, nous développons des moyens d'accroître la sensibilisation et la compréhension du régime fédéral de lobbying. Nous développerons davantage nos produits et nos outils, tout en améliorant notre utilisation d'un langage clair, afin de promouvoir la conformité.

J'étais heureuse que le Commissariat ait été identifié dans le Budget 2023 afin de recevoir une augmentation budgétaire de 0,4 million de dollars. Ces fonds me permettront d'embaucher 4 personnes supplémentaires pour une durée indéterminée afin d'aider à atténuer certains risques liés à la profondeur de la capacité. J'espère recevoir ces fonds par le biais du Budget supplémentaire des dépenses (B) et procéder à la dotation de ces postes.

En l'absence continue d'une révision et de modifications à la Loi et compte tenu du fait qu'il me reste un peu plus d'un an à mon mandat, je continuerai à identifier et de rechercher des améliorations susceptibles de renforcer la transparence, l'équité, la clarté et l'efficacité du régime fédéral de lobbying. Ces changements comprennent la mise à jour de nos documents d'interprétation concernant l'application et l'exécution de la *Loi sur le lobbying*, l'amélioration du Registre des lobbyistes et potentiellement la demande de mises à jour réglementaires pour améliorer l'efficacité de l'enregistrement des activités de lobbying.

CONCLUSION

Je voudrais conclure en remerciant chacun des membres du personnel du Commissariat. Je suis reconnaissante de leur dévouement, de leur professionnalisme et de l'excellence dont ils font preuve dans l'accomplissement de notre mandat.

Monsieur le Président et membres du Comité, je vous remercie et je répondrai volontiers à vos questions.